

ELEVEURS CAPRINS
Identification campagne 2012

COMMANDE DE BOUCLES 2011 - 2012

AGEN, le 1er septembre 2011

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint en **2 exemplaires le bon de commande de boucle**, l'appel de la cotisation Identification et de la CVO équarrissage.

COMMENT REMPLIR LE BON DE COMMANDE

Le recto du document comporte la cotisation Identification et la CVO équarrissage : Le dernier recensement connu de votre cheptel est rappelé et sert de base au calcul de la CVO et de la cotisation annuelle Identification avec les mêmes tarifs unitaires que la campagne passée.

Ainsi, la totalité des éléments est remplie avec le total qui est la somme CVO + Cotisation annuelle Identification : **cela correspond à votre règlement si vous ne commandez pas de boucle** ; il est à ajouter avec la somme commande de boucles si vous en demandez.

Dans le cas contraire, veuillez compléter le tableau du recensement 2010 et calculer le montant correspondant de la cotisation identification et de la CVO.

► Veuillez indiquer le nombre de carnets de documents de circulation que vous souhaitez recevoir pour effectuer vos notifications de mouvements durant la prochaine campagne.

Le verso du document vous permet de réaliser votre commande de boucle pour la campagne du 01 juillet 2011 au 30 juin 2012.

Les types de boucle sont les mêmes que l'an dernier avec simplement le rajout de la boucle électronique de rebouclage à l'identique dans le cas de perte de bouton électronique des femelles bouclées électroniquement la campagne passée.

Rappel de l'utilisation de la boucle rouge de rebouclage

Remplacement du bouton électronique :

Porter au minimum sur la partie mâle, le numéro intégral avec l'indicatif de marquage plus le numéro d'ordre et indiquer la date de pose dans le registre d'élevage.

Vous disposez de 12 mois pour commander un bouton électronique avec le même numéro; vous pourrez le faire à la commande boucles de la prochaine campagne. Cependant pour **une sortie vers l'abattoir**, l'animal peut rester identifié avec la boucle visuelle et la boucle rouge.

Remplacement de la boucle visuelle :

De la même façon, porter sur la partie mâle le numéro intégral; si l'animal reste sur votre exploitation, il peut rester identifié de cette façon.

Dans tous les cas, une sortie à **destination Élevage** implique une identification totale du reproducteur : bouton électronique et boucle visuelle jaune.

Modalités de paiement :

Veillez régler la totalité CVO, cotisations, boucles sur un seul chèque en additionnant le recto et le verso de la facturation.

Il s'agit d'un bon de commande/facture: Veuillez photocopier votre document avant retour ou reporter les éléments sur votre 2^{ème} bon de commande vierge. C'est nécessaire, éventuellement pour votre comptabilité, mais aussi impérativement à conserver dans **votre registre d'élevage**.

Respect des règles PAC :

Nous attirons votre attention sur le fait que **le non respect des règles d'identification compromet la commercialisation de vos animaux** et l'attribution des différentes aides liées à votre exploitation, puisque **l'identification est une des conditions à respecter pour bénéficier des aides PAC**.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

=>Tout ovin – caprin né à partir du 1er juillet 2010 doit être identifié avec une **boucle électronique à l'oreille gauche**.

=>D'autre part, vous pouvez aussi dès cette campagne « **électroniser** » votre cheptel adulte: veuillez nous contacter au 05 53 77 83 32

L'électronisation des animaux nés avant le 1er juillet 2010 consiste à remplacer un repère auriculaire conventionnel jaune par un repère auriculaire électronique portant le même numéro d'identification. Dans le cas particulier des caprins, l'électronisation peut consister en la pose d'une bague de paturon électronique en 3^{ème} repère, portant le même numéro d'identification. L'électronisation concerne uniquement les animaux adultes et chevrettes de renouvellement nés avant le 01 juillet 2010.

Tous les éleveurs devront avoir réalisé l'électronisation de leurs ovins – caprins pour le 1er juillet 2013. Vous avez la possibilité de le faire dès cette année, mais dans ce cas, l'opération doit porter sur l'ensemble des animaux concernés dans votre cheptel. Le surcout de la boucle électronique est pris en charge par l'État jusqu'au 1er juillet 2013.

=>Les animaux vendus à destination élevage nés après le 01 01 2010 doivent être inscrits avec leur numéro complet sur le document de circulation.

AIDE POUR LA REALISATION DE LA COMMANDE DE BOUCLES CAPRINES

Il vous est proposé de réaliser une commande unique ou en deux temps :

↳ Soit une seule commande en septembre 2010 avec TIP TAG et repères définitifs pour les futures chevrettes,

↳ Soit une 1^{ère} commande en septembre 2010 avec les TIP TAG et repères provisoires et de remplacement puis une 2^{ème} commande en mars 2011 avec les repères définitifs pour les chevrettes que vous aurez choisi de garder et qui doivent être identifiées au plus tard à l'âge de 6 mois.

Entre temps ces chevrettes auront été identifiées soit par un TIP TAG réglementaire jaune* soit par un repère provisoire de votre choix.

Le même bon de commande sera utilisé dans les 2 cas avec une copie que vous conserverez pour votre comptabilité et votre **registre d'élevage**.

* (les numéros seront conservés sur le repère définitif).

Pour un troupeau de 200 chèvres et 300 chevreaux à naître dans la campagne et 35% environ pour le renouvellement (70 chevrettes élevées, avec quelques ventes à la reproduction mâle et femelle).

CATEGORIE D'ANIMAUX	COMMANDE A REALISER
Chevreaux à destination boucherie : 230	230 TIP TAG
70 chevrettes	70 couples boucle électronique + boucle visuelle commande en septembre ou en mars au plus tard + éventuellement 70 TIP TAG de pré-identification.
Reproducteurs à destinations élevage qui perdent une boucle jaune	20 boucles rouges de rebouclage. Nouveauté : Le numéro de travail de l'animal est à inscrire par vous même avec le marqueur adéquat à commander ⇒ boucles valables plusieurs campagnes.
Reproducteurs avec 1 boucle jaune et 1 boucle rouge et à destination élevage (les reformes peuvent partir à l'abattoir avec la boucle rouge).	Commande avec le bon de commande spécifique des boucles jaunes à l'identique en indiquant le numéro de travail : Boucle visuelle ou électronique
Adultes nés avant le 1 ^{er} août 2005	Boucles saumon pour rebouclage sans perte de traçabilité (10 % de l'effectif considéré).

NOTIFICATION DES MOUVEMENTS EN LOT :

Depuis le 15 Avril 2009, toute entrée ou sortie d'ovins - caprins doit être **notifiée dans les 7 jours** à l'EdE sur la base du document de circulation ;

Cela fera l'objet d'une facturation à partir de l'année prochaine : notification papier à 1,50 €, notification électronique au tarif de l'abonnement SELSO ovin caprin.

3 possibilités pour notifier les mouvements en lot de vos animaux :

► Soit en renvoyant à l'EdE un exemplaire du document de circulation : grâce aux carnets de circulation disponibles par le bon de commande ci-joint ou en utilisant le bon d'enlèvement ou de livraison de votre opérateur commercial.

► Soit en déléguant la notification des mouvements à votre opérateur commercial : Contacter votre opérateur et signer la convention de délégation

► Soit en utilisant **SELSO OVIN – CAPRIN détaillé ci-dessous** .

Notifications, Inventaire : Simplifier ces opérations grâce à notre outil Internet SELSO ovin caprin : SOC

1) Pour les éleveurs petits détenteurs :

Vous n'êtes pas éleveur professionnel mais vous êtes soumis aux mêmes obligations réglementaire en matière d'identification et sanitaire.

Le SOC niveau 1 vous permet de remplir les obligations réglementaires de manière informatique sans aucun document papier.

2) Pour les éleveurs professionnels :SOC niveau 2

Cette solution informatique vous permettra de gérer votre cheptel :

- ★ Notification de mouvement,
- ★ Gestion des inventaires, gestion de lots, gestion des naissances,
- ★ Module sanitaire en cours de développement,
- ★ Pocket en option.

Comment s'informer sur SELSO Ovin – Caprin ?

► La version de **démonstration** est disponible sur le portail de la Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne : <http://lot-et-garonne.chambagri.fr>

Rubrique : service aux agriculteurs,

Onglet : les outils

Cliquer sur **SELSO**.

► Vous pouvez directement demander votre code d'accès et vous abonnez pour 2011 en contactant le Service Élevage de la Chambre d'Agriculture.

Coût de l'abonnement annuel : à partir de 23,92 TTC (20 € HT)

Contact, information, abonnement et inscription formation au :

05.53.77.83.32.

EdE AQUITAINE – Service IPG 47 – 271, rue de Péchabout – BP 80349 – 47008 AGEN

☎ : 05.53.77.83.32 – ☎ : 05.53.77.83.07 – www.lot-et-garonne.chambagri.fr